

RÈGLEMENTS

1. **Couvre-feu** de 23 hres à 9 hres du matin. Votre musique préférée ne doit pas excéder la limite de votre terrain dans le respect de vos voisins. L'accès au terrain de jeux des enfants débute à 9 hres également.
2. **Déchets:** Les sacs de déchets domestiques doivent être déposés dans les bacs verts à l'entrée du terrain et non dans les poubelles disposées à la piscine, au parc ou sur la plage.
3. **Chauffage électrique:** en tout temps, strictement interdit.
4. **Nettoyage printemps/automne:** Au cours des deux premières et deux dernières semaines de la saison, nous ramasserons vos sacs de feuilles laissés au bord de votre terrain. Attention de ne pas pousser ce feuillage vers les tranchées derrière vos équipements.
5. **Outils:** L'utilisation d'une génératrice ou d'une scie à chaîne (électrique ou à gaz) est interdite.
6. **Contenants de verre** interdits partout à l'extérieur de votre terrain. Merci d'en aviser vos visiteurs.
7. **Cabanon:** Un cabanon permis par terrain d'une grandeur 10 x 10, hauteur 8 pieds maximum. Si vous détenez un frigidaire à l'extérieur, ce dernier devra être placé à l'intérieur de votre cabanon.
8. **Baignade à la piscine ou plage:** Vos enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les gens aux cheveux longs doivent les attacher à la piscine (gars ou filles). Avisez vos enfants de ne pas jeter de roches vers le lac. Il en va du confort de tous pour le plaisir de vos pieds.
9. **Egouts:** Vous devez utiliser un bouchon adapté afin d'éviter l'échappement d'odeurs indésirables. Ne pas utiliser de guénilles qui finissent toujours par bloquer le système d'égout. En fin de saison, vos branchements doivent être défaits et vous devez installer le bouchon original jusqu'au printemps suivant.
10. **Vente de roulotte:** aucune affiche n'est permise sur votre terrain. Veuillez plutôt nous laisser à l'office les détails et photos. Il nous fera plaisir d'en informer les gens intéressés.
11. **Lavage:** Outre les serviettes et costumes de bain, il est interdit d'étendre votre linge les samedi et dimanche. Lavage permis en semaine seulement. Votre corde ne doit pas nuire à la vue de vos voisins et aucun clou ou vis ne doit servir d'attache sur les arbres.
12. **Lavage d'auto** interdit en tout temps et aucune mécanique automobile ne sera tolérée.
13. **Plantation:** Aviser Le Locateur avant de planter quoi que ce soit dans le sol afin d'éviter un bris de conduit ou fil souterrain. (profondeur 1 pied à certains endroits). Interdiction d'abattre un arbre sans l'autorisation préalable du Locateur.
14. **Drogue:** Toute consommation ou vente de drogue entraînera automatiquement l'expulsion.
15. **Construction:** Des travaux peuvent être faits dans les (4) premières semaines ou les (4) dernières de la saison de 10 et 17 hres. Entre ces deux périodes, sauf sur l'approbation du Locateur, les travaux devront être reportés.
16. **Commandes de resto:** Vos commandes doivent être récupérées à notre office afin d'éviter la circulation des livreurs souvent trop pressés dans les rues du camping.
17. **Animaux domestiques** doivent être gardés sur votre terrain. Lors de la promenade, tenir en laisse. Ne sont pas autorisés dans les aires communes (**tout autour** du lac, piscine et terrain de jeu des enfants)
18. **Vitesse** à 15 km à respecter dans les rues et 8 km autour du parc (pensez aux enfants).
19. **Lavage de votre équipement** permis 2 fois par saison. Des produits biodégradables doivent obligatoirement être utilisés pour le respect de votre environnement, en particulier les terrains numérotés dans les #300 et 400 afin de prévenir la contamination du lac par des produits toxiques.
20. **Gazon:** Tonte permise entre 10h et 17h du lundi au samedi. Arrosage modéré permis en soirée seulement.
21. **Bicyclettes:** Pour la sécurité de tous, les bicyclettes et l'accès au lac sont interdits dès la noirceur.
22. **Ring de feu:** Eviter de mettre autre chose que du bois dans ring de feu surtout le dimanche avant votre départ. Les odeurs de nourriture attirent les bêtes qui provoquent des dégâts indésirables.
23. **Tente:** l'installation d'une tente pour vos enfants sera permise pour la période estivale, soit du 24 juin au 28 août. Le chauffage électrique est interdit ou ce privilège vous sera retiré.
24. **Les armes à feu,** carabines à plomb, frondes, arcs, pétards, fusils de paintball sont défendus. Des pièces pyrotechniques seront utilisées lors de fêtes et seront supervisées par Le Locateur.
25. **Bois (feu extérieur):** Vendu au prix de 70\$ la corde. Veuillez préalablement payer et commander en vous présentant à l'office. Si vous amenez du bois de l'extérieur, ce dernier devra être prêt à utiliser afin d'éviter le bruit et l'utilisation d'outils. Pour la sécurité de tous, surveillez l'intensité de vos feux.
26. **Kart de golf:** Un adolescent doit obligatoirement posséder un permis de conduire ou être accompagné d'un adulte pour être au volant d'un kart de golf sur notre site.

PARTICULARITÉS

1. Heure d'arrivée campeurs voyageurs : 13h
2. Heure de départ campeurs voyageurs : 18h
3. Véhicules récréatifs de plus de 35 pieds acceptés
4. Âge limite admise pour les routottes de saisonniers : Moins de 10 ans